



Coalition des familles homoparentales

Bulletin de liaison - VOLUME XI- N° II – Décembre 2009

Une réforme qui sape le sens de l'adoption

Par Robert Leckey

Professeur de droit familial à l'Université McGill

La semaine dernière, la ministre de la Justice Kathleen Weil a présenté un avant-projet de loi proposant des changements importants au Code civil en matière d'adoption. Selon la ministre, ces propositions visent «à actualiser les règles de l'adoption au Québec afin de mieux répondre aux nouvelles réalités sociales et familiales».

L'avant-projet propose d'ajouter deux modèles d'adoption, soit l'adoption «ouverte» et l'adoption «sans rupture du lien de filiation d'origine». Intentionnellement ou non, les propositions relatives à ce deuxième mode d'adoption marquent une importante rupture avec le droit de la famille en vigueur au Québec depuis plusieurs décennies et ancreraient une vision conservatrice de la famille.

Comme l'adoption déjà prévue dans le Code civil, les adoptions ouvertes rompraient les liens de filiation entre les enfants et leurs parents d'origine. Elles les remplaceraient par de nouveaux liens avec les parents adoptifs. Mais l'adoption ouverte donnerait par ailleurs l'option de signer une entente facilitant la poursuite des relations entre les parents d'origine et l'enfant.

Confidentialité

Ce projet de réforme rejette le modèle traditionnel de confidentialité qui importait lorsque la société stigmatisait encore comme illégitimes les enfants nés hors du mariage. Or de nos jours, bon nombre d'enfants adoptés ont d'abord été placés sous la Loi sur la protection de la jeunesse et connaissent donc leur famille d'origine. Ils savent qu'ils ont été adoptés et pour cette raison, le caractère secret de l'ancien modèle peut ne plus sembler pertinent.

Certes, cette proposition exigera un examen attentif en commission parlementaire pour s'assurer qu'elle ne nuirait pas à la relation des parents adoptifs avec leur enfant. Mais elle a au moins le mérite de répondre directement aux préoccupations de la ministre concernant l'adaptation aux nouvelles réalités sociales.

Objectifs poursuivis

La seconde proposition concernant l'adoption «sans rupture du lien de filiation d'origine» est à notre avis beaucoup plus inquiétante. Celle-ci donnerait à un enfant des parents adoptifs qui assumeraient la responsabilité principale de prendre soin de lui. Mais ce mode d'adoption conserverait le lien de filiation existant entre l'enfant et sa famille d'origine.

Quel but poursuit-on avec cette proposition? La ministre avance que ce modèle est particulièrement approprié pour les enfants placés sous la protection de la jeunesse. Mais l'adoption ouverte permettrait déjà de répondre aux besoins particuliers de ces enfants. L'adoption «sans rupture du lien de filiation d'origine» semble poursuivre un autre but.

En fait, si elle était acceptée, cette proposition risquerait de saper l'idée même de l'adoption. Lorsque les parents d'origine, pour une raison ou une autre, ne peuvent prendre soin de leur enfant, l'adoption lui procure une nouvelle famille. Depuis la première loi adoptée à ce sujet il y a 90 ans, l'adoption a permis de créer de nouveaux liens de filiation et de donner à l'enfant une nouvelle identité.

Le sens de l'adoption

Or, l'adoption sans rupture du lien de filiation conforte au contraire l'importance des liens génétiques au détriment de ceux créés par l'adoption; elle mine la légitimité de l'adoption en tant que source de nouveaux liens familiaux. Elle sous-entend que, tandis qu'il est bien pour un ou deux adultes d'assumer la responsabilité juridique et financière d'un enfant négligé, seul le lien de sang produit la vraie filiation et l'appartenance familiale.

En fait, la proposition de la ministre s'oppose au principe de base qui a soutenu le droit de la famille québécois depuis l'abolition du statut d'illégitimité il y a 30 ans: tous les enfants dont la filiation est établie sont égaux. Cela laisse sous-entendre que les parents adoptifs sont, pour ainsi dire, des parents de deuxième ordre.

Le moment choisi pour proposer ce changement est pour le moins malencontreux. Comme la ministre l'a constaté, les pratiques en matière d'adoption ont grandement changé ces dernières années. On a assisté à une augmentation du nombre d'adoptions internationales, lesquelles sont souvent interraciales, confiant des enfants à des parents adoptifs visiblement différents d'eux du point de vue de l'origine ethnique. En 2002, le législateur a en outre étendu la possibilité d'adopter aux couples de même sexe. Là encore, l'enfant n'est évidemment pas la progéniture des deux adultes qui l'adoptent.

L'adoption ouverte vient de toute évidence de l'Ontario; cette loi y est en vigueur depuis 2006. Mais l'adoption sans rupture du lien de filiation vient plutôt de la France, dont le droit de la famille est assez conservateur.

Quels que soient ses liens culturels et historiques avec la France, le Québec a développé une politique plus libérale en matière de droit familial. Qu'il s'agisse des droits des femmes mariées, des enfants illégitimes ou des couples de même sexe, le Québec a adapté ses lois aux pratiques sociales changeantes sans se soucier des débats français sur le sujet.

Selon la ministre Weil, ses propositions reconnaissent qu'il n'y a plus désormais un seul modèle familial et que différentes familles éprouvent différents besoins. Toutefois, l'accent mis sur les liens génétiques renforce en fait un modèle familial unique.

Il y a une diversité plus profonde dans le droit actuel qui dicte que, soit par filiation par le sang, soit par l'adoption, tous les parents sont égaux.

Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

Les nouvelles en bref de septembre à novembre 2009

Les Nouvelles de Montréal et du Québec

7 octobre 2009 – Kathleen Weil, la ministre de la Justice du Québec propose une série de changements radicaux aux règlements provinciaux sur l'adoption, y compris des dispositions qui permettraient aux enfants d'être adoptés sans couper les liens avec les parents biologiques. Selon l'avant-projet de loi déposé devant l'Assemblée nationale du Québec, les enfants seraient en mesure de garder le nom de famille de leurs parents biologiques ainsi que celui de leurs parents d'adoption. Tandis que les parents adoptifs auraient la responsabilité légale officielle de l'enfant, les parents biologiques conserveraient certaines obligations juridiques, de dire

Kathleen Weil.

La proposition fait suite aux changements à la *Loi sur la protection de la jeunesse* du Québec, qui sont entrés en vigueur en 2007 et qui font pression auprès des Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse de la province pour trouver des parents adoptifs aux enfants en famille d'accueil, a dit la ministre.

« Cela donne à l'enfant plus de droits et une plus grande stabilité », a expliqué la ministre Weil, puisque cela propose des solutions aux enfants qui désirent conserver un lien avec leurs parents biologiques.

Le projet de loi introduit également la possibilité de l'adoption ouverte, qui permet aux parents biologiques de signer une entente qui leur garantirait le droit d'entrer en contact avec leur enfant à la suite de l'adoption. L'entente ferait force de loi (voir l'article de fond pour de plus amples renseignements au sujet de l'avant-projet de loi).

« Ce sont tous des réactions à un changement extraordinaire au sein de la société québécoise », de même qu'à des changements sociétaux à travers l'Amérique du Nord, a dit la ministre Weil. « Toutes sortes de modèles familiaux différents. »

L'avant-projet de loi comprend également des dispositions relatives à la confidentialité qui permettraient aux enfants d'avoir accès aux dossiers médicaux de leurs parents biologiques sans nécessairement avoir accès à leur identité. La ministre Weil propose que ces dossiers ne deviennent accessibles aux enfants adoptés qu'après l'adoption de la loi.

« Nous sommes prudents dans nos propositions, soutient la ministre Weil, nous verrons quelle est la réaction des gens à cet effet. »

Les propositions proviennent de recommandations faites en 2007 par un groupe de spécialistes, sous la gouverne de Carmen Lavallée, professeure de droit à l'Université de Sherbrooke. Un comité législatif se penchera sur l'avant-projet de loi au début de la prochaine année. La Coalition des familles homoparentales a présenté un mémoire au gouvernement le 20 novembre 2009. Nous présenterons notre mémoire à Québec au mois de janvier 2010.

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

Chronologie interactive du mariage gai

Pendant la dernière décennie, la lutte pour le mariage entre conjoints de même sexe ainsi que pour les autres droits des couples homosexuels a été menée avec acharnement dans les tribunaux, les assemblées législatives ainsi qu'aux urnes aux Etats-Unis. Utilisez cette carte afin de visualiser les étapes importantes de la lutte et la façon dont les lois ont changé depuis 2000.

<http://www.latimes.com/news/local/la-gmtimeline-fl,0,5345296.htmlstory>

1^{er} octobre 2009 (Duxbury, Vermont) – Après 17 ans ensemble, Bill Slimback and Bob Sullivan étaient impatients de se marier. C'est ce qu'ils ont fait. Alors que la nouvelle loi du Vermont autorisant le mariage homosexuel n'était en vigueur que depuis une minute, ils ont uni leurs destinées lors d'une cérémonie tenue à minuit dans une auberge rustique, devenant ainsi l'un des premiers couples mariés légalement en vertu de la nouvelle loi.

Le Vermont est l'un des cinq états permettant maintenant aux couples homosexuels de se marier, les autres étant le Massachusetts, le Connecticut, le New Hampshire et l'Iowa.

1^{er} octobre 2009 (Stowe, Vermont) – Une crèmerie Ben & Jerry du Vermont a renommé sa populaire saveur de

crème glacée Chubby Hubby à « Hubby Hubby » (« époux époux ») afin de célébrer l'égalité du mariage au Vermont. Malheureusement, la saveur n'est disponible que dans cet état. Quelqu'un a-t-il envie d'un petit voyage?

6 octobre 2009 (Moscou) – Un tribunal de Moscou a refusé le mariage à deux lesbiennes qui cherchaient à devenir le premier couple gai légalement marié de **Russie**. Irina Fedotova-Fet et Irina Shipitko ont indiqué que la Cour de district Tverskoi avait confirmé une décision du registre civil de la ville affirmant que la loi russe définit le mariage entre une femme et un homme. Nikolai Alexeyev, un militant russe luttant depuis longtemps en faveur des droits des homosexuels et avocat des deux femmes, a déclaré aux journalistes que celles-ci avaient l'intention de se battre.

7 octobre 2009 (Washington) – Un projet de loi permettant aux couples homosexuels de se marier dans la capitale du pays a été présenté. Le projet de loi est presque assuré d'être accepté par le conseil de ville du District de Columbia, mais il est moins certain que la loi sera adoptée puisque le Congrès peut réviser la législation du District de Columbia avant qu'elle ne prenne effet. Néanmoins, même des opposants dans le Congrès reconnaissent que le projet de loi se transformera sans doute en loi.

23 octobre 2009 – Un couple **russe**, Irina Fedotova-Fet, 30 ans, et Irina Shipitko, 32 ans, s'est marié à **Toronto**. Plus tôt ce mois-ci, le couple avait tenté de se marier à Moscou. « Nous voulons que la société et l'État reconnaissent notre union. Nous formons déjà une famille, nous vivons ensemble et nous partageons les tâches de la maison, a déclaré Irina Shipitko. Nous aimerions également avoir des enfants. C'est la raison pour laquelle nous désirons que notre union soit reconnue légalement. »

Les deux femmes retourneront en Russie afin de tenter de forcer le pays à reconnaître leur mariage. Même si l'homosexualité est décriminalisée depuis 1990, plusieurs Russes s'opposent encore aux droits des homosexuels.

29 octobre 2009 (Buenos Aires, Argentine) – L'Argentine est-elle prête à devenir le premier pays d'Amérique latine à légaliser le mariage homosexuel? Les activistes gais et lesbiens le pensent – et ils ont l'appui d'un nombre grandissant de partisans au Congrès. Celui-ci a ouvert un débat afin de décider ou non de modifier des dizaines de lois définissant le mariage comme une union entre « un homme et une femme ».

« Nous avons maintenant le contexte social et politique pour changer la loi », a déclaré Maria Rachid, présidente de la Fédération des gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres d'Argentine. Il reste avoir si le nombre de votes sera suffisant pour vaincre l'opposition des groupes religieux. L'Église catholique romaine demeure une force importante en Argentine où les présidents devaient à la fois être mariés et catholiques jusqu'à une réforme en 1994.

La capitale de l'Argentine a acquis sa réputation d'ouverture aux gais en 2002 en devenant la première ville d'Amérique latine à légaliser les unions civiles homosexuelles. Quatre autres villes d'Argentine ont ensuite fait de même et ces unions sont maintenant reconnues à Mexico et dans certains états du Mexique et du Brésil. Seul l'Uruguay a légalisé les unions civiles partout au pays.

4 novembre 2009 (Portland, Maine) – Les électeurs ont abrogé la loi sur le mariage homosexuel après une campagne chargée d'émotion qui a attiré un grand nombre de personnes aux urnes et a attiré l'attention du pays sur le Maine. La campagne pour renverser la loi sur le mariage homosexuel a gagné avec 53 % des votes contre 47 % qui s'opposaient à la première question.

Les nouvelles internationales

15 septembre 2009 (AFP) (Montevideo, Uruguay) L'Uruguay semble ouvrir la porte à l'adoption par des couples gais. Toutefois, une étude plus approfondie de la loi sur l'adoption de l'Uruguay par les groupes de défense des droits des gais suggère que les adoptions par les couples gais et lesbiens ne seront peut-être pas

nécessairement permises. La loi est en attente de la signature du président Tabare Vazquez. Les groupes de défense des droits des gais célébraient la perspective que l'Uruguay puisse devenir le premier pays d'Amérique latine à donner aux couples gais et lesbiens le droit à l'adoption.

Cependant, il n'est clairement indiqué nulle part dans la loi que les couples homosexuels ont le droit d'adopter. Et, à certains endroits, il est suggéré le contraire — par exemple, lorsqu'il est précisé que l'enfant devrait porter les noms de famille de sa mère et de son père. Des avocats, des juges et même ceux qui ont rédigé la loi ont maintenant des doutes concernant l'application de celle-ci. Sous le régime de Tabare Vazquez, l'Uruguay a déjà légalisé l'union civile pour les couples gais et a levé l'interdiction d'accès au service militaire pour les homosexuels, malgré la vive désapprobation de l'Église catholique romaine.

L'Église a également fait campagne contre la loi sur l'adoption, qui transfère la majorité des prises de décisions à l'Institut national sur l'enfance et l'adolescence, au détriment d'un système où les avocats, les notaires et les groupes religieux jouaient un rôle pivot. La nouvelle loi abandonnerait la condition voulant que des enfants ne puissent être adoptés que par des couples mariés légalement ou des personnes célibataires.

L'adjointe Margarita Percovich, qui a rédigé le texte de loi, reconnaît qu'il n'y a pas de mention directe de l'adoption par les couples de même sexe, mais souligne que cela leur ouvrirait tout de même la porte puisque les gais et lesbiennes peuvent déjà contracter des unions civiles légalement et que la « loi permet aux couples unis civilement d'adopter des enfants sans problème. »

Toutefois, le procureur Juan A. Ramirez, un spécialiste du droit civil, a confié au grand quotidien *El Pais* que les juges ne pourront toujours pas autoriser l'adoption par les couples de même sexe, puisque l'intention n'est pas clairement indiquée dans le texte de loi.

Le juge en droit de la famille Estrella Perez a dit que l'association des juges prévoit maintenant se rencontrer pour voir « comment résoudre ces problèmes ». De plus, un avocat de l'institut, Edgard Marzarini, a confié aux journalistes qu'il ne sait pas comment résoudre la problématique de l'adoption par les couples de même sexe considérant la disposition de la loi voulant qu'un enfant doive prendre les noms de famille de sa mère et de son père. « Voilà des lacunes qui engendrent ensuite des problèmes. »

24 septembre 2009 (LA Times) (Bangkok) Plus d'un quart de siècle après que les scientifiques aient découvert le virus à l'origine du sida, des chercheurs ont finalement démontré qu'un vaccin expérimental est en mesure de bloquer au moins certaines infections, marquant ainsi une première, mais importante étape vers le contrôle de cette pandémie mortelle.

Les effets du vaccin sont modestes, environ 31 % de réduction du nombre de nouvelles infections. Toutefois, à la suite d'études sur des vaccins précédents, qui n'ont démontré aucun effet, voire une augmentation du risque de contraction de la maladie, l'étude actuelle est porteuse d'espoir pour les chercheurs qui avaient presque abandonné l'idée de trouver un jour une façon efficace d'enrayer la propagation du virus.

Les résultats ont été rendus publics rapidement à Bangkok en Thaïlande où la recherche a été menée par une équipe composée de chercheurs thaïs, de membres de l'armée américaine et de l'institut national de la santé des États-Unis.

« C'est une journée historique dans la quête de 26 ans pour le développement d'un vaccin contre le sida », a soutenu le docteur Alan Bernstein, directeur général de Global HIV Vaccine Enterprise, qui n'était pas impliqué dans la recherche, dans un communiqué.

« Nous avons maintenant la preuve qu'il est possible de réduire le risque d'infection au VIH grâce à un vaccin », a dit Mitchell Warren, directeur général de la AIDS Vaccine Advocacy Coalition, dans son propre communiqué. « Il ne fait aucun doute que cette découverte insufflera de l'énergie et redirigera le champ de recherches sur les vaccins contre le sida tandis que nous commencerons tous à tenter de transposer cet important résultat en des avantages concrets pour la santé publique. »

Les spécialistes ont affirmé qu'il faudrait encore plusieurs années avant qu'un vaccin soit disponible pour une vaste distribution, mais les résultats indiquent qu'un tel vaccin est enfin peut-être possible. « Cela me donne des raisons d'être optimiste », a déclaré le docteur Anthony Fauci, directeur du National Institute of Allergy and Infectious Diseases, qui a contribué au financement de cette recherche.

Au moins 33 millions de personnes dans le monde entier sont infectées par le virus de l'immunodéficience humaine, à l'origine du sida, et 25 millions en sont mortes, selon l'Organisation mondiale de la santé. Environ 7 500 personnes sont infectées chaque jour.

11 octobre 2009 (AP) Washington – Des drapeaux arc-en-ciel flottaient au-dessus de la foule amassée près de la Maison blanche tandis que des dizaines de milliers de partisans des droits des gais se sont rassemblés pour demander au président Barack Obama de tenir ses promesses de mettre fin à la discrimination contre les gais et à les laisser participer ouvertement au service militaire.

« Hé, Obama, laisse maman épouser maman », clamaient certains, tandis que d'autres s'écriaient : « Nous nous affirmons, avec fierté, nous ne reculerons pas. »

Certains participants à la National Equality March étaient énergisés par la promesse de Barack Obama de mettre fin à l'interdiction pour les gais de servir ouvertement dans l'armée. Il a pris cet engagement dans un discours prononcé devant la Human Rights Campaign, le plus important groupe de défense des droits des gais au pays.

Le président du Senate Armed Services Committee a dit que le Congrès devra passer une résolution pour la modification de la politique de l'autruche (« don't ask, don't tell ») — un changement pour lequel l'armée est peut-être prête. « Je crois que cela doit être fait convenablement, c'est-à-dire en obtenant l'appui de l'armée, ce qui me semble aujourd'hui possible », a confié le sénateur démocrate du Michigan Carl Levin.

À l'occasion d'un rassemblement au Capitole, l'orateur principal, Julian Bond — président de la National Association for the Advancement of Colored People (NAACP) — a tracé des liens entre le combat pour les droits des gais au mouvement de défense des droits de la personne, affirmant que les gais et lesbiennes devraient être libres de toute discrimination. « Les personnes de race noire, entre autres, ne devraient pas s'opposer à l'égalité, et voilà bien ce que le mariage représente, a-t-il dit. Il y a beaucoup de problèmes bien réels dans ce pays, et le mariage entre conjoints de même sexe n'en est pas un. »

Pour le lieutenant Dan Choi, la journée a commencé par un jogging autour des monuments commémoratifs de Washington, battant la mesure à 8 h avec des collègues vétérans et des partisans avant de participer à la marche. Diplômé de West Point et vétéran de la guerre en Iraq, Dan Choi risque le renvoi en vertu de la politique militaire de l'autruche pour avoir révélé en mars son homosexualité. Plus tard, il a participé à un ralliement en uniforme militaire, un morceau de ruban noir sur la bouche. « Plusieurs d'entre nous ont été remerciés du service pour avoir dit la vérité », a-t-il dit.

15 octobre 2009 (The Australian) En Australie, un couple homosexuel a obtenu l'autorisation de se présenter devant le tribunal de la famille dans l'espoir d'obtenir la garde d'une fillette qui biologiquement n'est liée ni à l'un ni à l'autre. Les hommes, dont l'identité ne peut être dévoilée, ont réussi à prouver qu'ils étaient des personnes d'importance dans la vie de la fillette de trois ans. La fillette, dont l'identité ne peut non plus être dévoilée, n'a pas été conçue avec le sperme d'un des deux conjoints. Toutefois, la mère était impliquée, jusqu'à l'an dernier, dans une relation homosexuelle avec une autre femme dont l'enfant a lui été conçu avec le sperme d'un des deux hommes.

Ce serait apparemment la première fois que le tribunal de la famille accepte d'entendre la cause de deux hommes gais demandant la garde d'un enfant, avec qui ni l'un ni l'autre n'a de lien biologique. Cela signifie également que la mère biologique de l'enfant devra se battre pour obtenir la garde parentale exclusive de son propre enfant.

Les hommes ont indiqué au tribunal qu'ils participaient à l'éducation des deux enfants. Ils étaient présents à l'échographie de la 12^e semaine, et se sont rendus à l'hôpital le jour de la naissance de l'enfant. Les quatre adultes ont également participé aux défilés de la fierté gaie, dans la section « familiale ». Les hommes étaient présentés comme « papa » aux amis et à la famille, et étaient inscrits comme personnes à contacter en cas d'urgence à la garderie de l'enfant.

La mère s'est vu interdire un déménagement à la Nouvelle-Galles-du-Sud jusqu'à ce que la cause soit entendue devant le tribunal de la famille de Brisbane, probablement le mois prochain.

L'enfant vit avec les quatre adultes dans trois maisons distinctes depuis le mois de mars.

23 octobre 2009 (AP) (Washington) Des attaques physiques contre des personnes en raison de leur orientation sexuelle seront inscrites à la liste fédérale des crimes haineux dans une grande expansion des droits de la personne, approuvée par le Congrès et déposée devant le président Barack Obama.

Une priorité du feu sénateur démocrate du Massachusetts Edward M. Kennedy, qui était inscrite à l'ordre du jour du Congrès depuis une décennie, la mesure élargit la loi actuelle pour comprendre les crimes en raison du genre, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou d'une déficience. Cette mesure est nommée à la mémoire de Matthew Shepard, l'étudiant gai du Wyoming assassiné il y a 11 ans.

La loi sur les crimes haineux a été décrétée après l'assassinat de Martin Luther King, Jr., en 1968 et était centrée sur les crimes en raison de la race, de la couleur de la peau, de la religion ou de l'origine nationale.

L'expansion est demandée depuis longtemps par les groupes de défense des droits de la personne et des gais. Les conservateurs s'y sont opposés, clamant que cela crée une classe particulière de victimes. Ils étaient également préoccupés que cela puisse réduire au silence les ecclésiastiques et autres opposants à l'homosexualité en raison de croyances religieuses ou philosophiques.

Joe Solmonese, président de la Human Rights Campaign, le plus important groupe de défense des droits des gais au pays, salue le projet de loi comme « la première étape législative en importance au pays pour les droits des lesbiennes, des gais, des bisexuels et des transgenres. Trop de gens de notre communauté ont été démolis par la violence haineuse. »

27 octobre 2009 (AFP) Kampala — En **Ouganda**, si le récent projet de loi déposé contre l'homosexualité entre en vigueur, cela marquerait à un important recul des droits de la personne. « S'il est adopté, le projet de loi criminalisant davantage l'homosexualité représenterait un sérieux pas en arrière pour la protection des droits de la personne en Ouganda », a dit l'officier des relations publiques de l'ambassade américaine Joann Lockard.

« Nous incitons les États à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que l'identité de genre ne devienne en aucune circonstance une raison de sanction pénale, et plus particulièrement d'exécution, d'arrestation ou de détention. »

S'adressant aux journalistes, le ministre de l'Éthique de l'Ouganda James Nsaba Buturo a dit que le pays n'avait pas l'intention de tenir compte des conseils d'étrangers au sujet de l'homosexualité. « Ils sont venus me voir en grand nombre et nous avons discuté de façon diplomatique, mais nous les informons également de se mêler de leurs affaires. Ils n'ont pas d'affaires à venir nous dire que nos valeurs sont mauvaises, alors que les leurs sont bonnes », a-t-il dit.

Le ministre Buturo a protesté contre l'idée que le projet de loi proposé – qui, entre autres, criminaliserait toute discussion publique de l'homosexualité et pourrait sanctionner toute personne qui louerait consciemment une propriété à un homosexuel – constitue une violation des droits de la personne. « Nous en avons assez d'entendre cette phrase sur les droits de la personne. Elle est galvaudée. Tout est possible, et si on vous met au défi? "Et bien, c'est mon droit", a clamé le ministre. Le sexe anal? Un droit de la personne? Le vol? Un droit de

la personne? Toutes sortes de bêtises? Les droits de la personne », a poursuivi le ministre Buturo, exaspéré.

L'homosexualité – ou « les rapports sexuels contre nature » tels qu'actuellement définis par les lois – est déjà illégale en Ouganda et peut être passible d'emprisonnement à vie.

27 octobre 2009 AP (NewsBreak) Londres — Le Comité international olympique convoquera une assemblée extraordinaire de spécialistes médicaux pour tracer les lignes directrices pour le traitement de cas d'ambiguïté de genre, dans le sillage de l'affaire controversée de la coureuse sud-africaine Caster Semenya.

Le président de la commission médicale du CIO Arne Ljungqvist a confié à l'agence *Associated Press* que son groupe d'experts organisera un symposium en Floride en janvier pour discuter des enjeux de genre et conseiller les organismes sportifs sur la façon de réagir. « Parfois, vous tombez sur des cas incertains et ambigus, et d'une affaire sportive, cela devient une affaire médicale, soutient Arne Ljungqvist. Voilà pourquoi il nous faut tenir une consultation. »

L'annonce survient dans le sillage d'un examen international minutieux et intense du cas de Caster Semenya, cette athlète de 18 ans qui a remporté la course du 800 m aux championnats du monde à Berlin au mois d'août. L'Association internationale des Fédérations d'athlétisme est à analyser les résultats des tests pour déterminer le genre de Caster Semenya et savoir si l'athlète est éligible à compétitionner chez les femmes. L'AIFA a refusé de confirmer ou d'infirmer les déclarations médiatiques australiennes voulant que les tests indiquent que Caster Semenya a des organes sexuels mâles et femelles.

Arne Ljungqvist a dit que le CIO aurait de toute façon traité des enjeux de genre, puisque le comité n'a pas fait de test de genre obligatoire aux Jeux olympiques depuis dix ans. Cependant, il affirme que l'affaire Semenya a devancé le travail du CIO. « Quand il y a eu l'affaire Semenya, avec tout le battage publicitaire, et que son intégrité a été violentée, nous avons conclu qu'il était temps de revoir et de définir plus clairement les lignes directrices pour savoir quoi faire dans de telles circonstances ambiguës, a confié le responsable suédois en entrevue téléphonique. C'était le bon moment. »

30 octobre 2009 (365Gay.com) Washington – Ce matin, le président Barack Obama a signé une extension du projet de loi Ryan White HIV/AIDS. La législation fournit des soins, des traitements et des services de soutien à près d'un demi-million de personnes, dont la majorité est à faible revenu.

Barack Obama a également annoncé que le ministère de la Santé et des Services sociaux a finalement rédigé un nouveau texte de loi mettant un terme à l'interdiction de déplacement et d'immigration liée au VIH. Le règlement entre en vigueur en janvier. « Nous avons souvent l'impression que le sida ne nous concerne pas. Nous fermons les yeux sur le fait que nous sommes aux prises avec notre propre épidémie de VIH/sida », a dit le président Obama avant de signer. Il a fait remarquer que très tôt, le sida a été considéré comme « une maladie de gais, et ceux qui en étaient atteints étaient mal vus. »

Il s'agit de la 4^e réouverture de la loi Ryan White, et Barack Obama a dit que c'était la première fois que le sujet n'était pas controversé et n'a pas semé la discorde, et qu'il a été adopté avec un soutien biparti. Il y a 1,1 million de personnes vivant avec le VIH/sida aux États-Unis; plus de 56 000 nouveaux cas s'ajoutent chaque année. Barack Obama a fait remarquer que les hommes gais, bien qu'ils représentent 2 à 3 % de la population, comptent pour environ la moitié des nouveaux cas, et que les Afro-américains en représentent environ la moitié. Le président Obama a dit qu'il souhaitait que la levée de l'interdiction de déplacement mette fin au stigma lié au VIH/sida. Il a également dit que lui et sa femme Michelle subiraient sous peu un second test de dépistage du sida. Depuis 22 ans, les États-Unis avaient l'une des politiques les plus contraignantes en matière d'immigration et de déplacement pour les personnes atteintes du virus d'immunodéficience humaine dans le monde entier.

Nouvelles diverses

Publication de l'Association internationale des gais et lesbiennes : **LESBIAN MOVEMENTS: RUPTURES & ALLIANCES**. Les lesbiennes ont toujours été présentes dans divers mouvements de société civile, dans les organisations gais pour hommes, dans les groupes féministes de même que dans la sphère artistique et dans la lutte pour la décolonisation et l'indépendance de leur pays. Dans les dernières décennies, les lesbiennes ont participé à la lutte pour les droits égaux pour les femmes de race noire, les femmes autochtones et, plus largement, dans les mouvements féministes.

Cette publication, en anglais, est un recueil de récits de personnes impliquées dans les mouvements lesbiens, ainsi que dans les organisations de société civile et de droits de la personne à travers le monde. Le mérite revient à ces lesbiennes de nombreuses régions du monde qui ont tracé la voie et à celles qui sont activement impliquées dans la lutte pour le bien-être et la reconnaissance de leurs droits.

Pour consulter le document en ligne (en anglais) :

http://www.ilga.org/news_results.asp?LanguageID=1&FileID=1269&FileCategory=1&ZoneID=7

22 septembre 2009 (Washington, D.C.) – Une majorité – 51 % - des travailleurs lesbiens, gais, bisexuels et transgenres continuent à dissimuler leur identité à la majorité de leurs collègues, selon un nouveau rapport rendu public aujourd'hui par la Human Rights Campaign Foundation qui étudie les expériences vécues des travailleurs allosexuels. »

Le rapport *Degrees of Equality: A National Study Examining Workplace Climate for LGBT Employees* démontre que, malgré des progrès significatifs dans les politiques d'emploi des grandes entreprises américaines, une majorité de travailleurs allosexuels continue d'affronter différentes conséquences en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre. Les travailleurs plus jeunes sont encore plus susceptibles de dissimuler leur identité allosexuelle – seulement 5 % des employés entre 18 et 24 affirment être totalement ouverts au travail, comparativement à 20 % dans les cohortes plus âgées.

Le rapport (en anglais) peut être téléchargé à www.DegreesOfEquality.org.

29 septembre 2009 (Cologne, Allemagne) – La ville de Cleveland en Ohio (États-Unis) a été choisie par Fédération des Jeux Gais (FGG) pour accueillir les Jeux gais de 2014. L'annonce par la FGG survient après un processus de sélection de sites d'une durée d'un an qui a culminé dans des présentations officielles de la part des villes en lice lors de l'assemblée des membres de la FGG qui a eu lieu cette semaine à Cologne en Allemagne, site des Jeux gais de 2010. Boston, Massachusetts, et Washington, D.C., étaient les deux autres villes finalistes.

Des nouvelles de la Coalition des familles homoparentales RENCONTRES À VENIR

DECEMBRE 2009

◆ Samedi 12 décembre de 10 h – 14 h

Montreal: POUR TOUS LES ADULTES ET LES ENFANTS, LES AMIS ET LA FAMILLE : REPAS-COMMUNAUTAIRE ANNUEL DES FÊTES

La Coalition des familles homoparentales vous invite à son party annuel du Temps des fêtes! Il y aura des tonnes d'activités et du bricolage pour les petits et les grands. Pour le repas, veuillez apporter quelque chose de bon à partager avec les autres. Vous pouvez apporter n'importe quoi dans les catégories suivantes : salade, repas principal, dessert ou boisson (par exemple des jus ou des boissons gazeuses). S'il vous plaît, évitez les mets à base d'arachides en raison des allergies.

Lieu: Centre Communautaire des gais, lesbiennes, Bisexuel(le)s, Transsexuel(le)s et Transgenres de Montréal. (CCGLM) 2075, rue Plessis (metro Beaudry or Papineau)

◆ Samedi 19 décembre de 13h à 16h

QUEBEC: FÊTE DE NOËL

La Coalition des familles homoparentales (succursale de Québec) vous invite à notre party de Noël. Spectacle "Abracadaclown", visite du Père Noël et surprises. Pour réserver veuillez contacter:

famillesquebec@gmail.com

JANVIER 2010 :

◆ Mercredi 27 janvier à 19 h

PARTIE 3 : DIFFÉRENTS TYPES DE FAMILLES (Série sur la parentalité pour femmes)

Veuillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements sur cette série pour les futurs parents et les parents avec de jeunes enfants.

FEVRIER 2010

◆ Jeudi 18 février à 19 h

PARTIE 4 : LES MONTAGNES RUSSES! (Série sur la parentalité pour femmes)

Veuillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements sur cette série pour les futurs parents et les parents avec de jeunes enfants.

MARS 2010

◆ Un jour de fin de semaine en mars 2010 (date et lieu à déterminer)

LA SÉCURITÉ DE BÉBÉ À LA MAISON + PREMIERS SOINS DE BASE POUR BÉBÉS ET ENFANTS (POUR LES HOMMES ET LES FEMMES)

Un cours offert par Bebesecure pour apprendre à rendre l'environnement sécuritaire, prévenir les blessures et réagir à une urgence lorsqu'un enfant cesse de respirer ou que son cœur cesse de battre, par exemple en cas d'étouffement, de noyade, de chute, de réactions allergiques, etc. Pour les nourrissons et les enfants jusqu'à l'âge de 8 ans. Cours donné par un moniteur agréé en premiers soins. VOIR LE FORMULAIRE CI-JOINT POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS.

ADOPTIONS ET NAISSANCES (Veuillez nous envoyer vos annonces !)

♦ **Sophie Picard et Isabelle Carrière-Roussin** sont très fières d'annoncer la naissance de leur fille **Camille Picard-Roussin née le 31 mars 2009**. Petite Camille déborde de vitalité et comble ses parents de bonheur, à tel point qu'elles pensent déjà au prochain bébé...

♦ Notre fille **Gaëlle** est née le **20 juillet 2009**. L'accouchement s'est fait à la maison avec des sage-femmes. Gaëlle pesait 7 lbs 6 onces et elle mesurait 20 pouces. **Gisèle Laliberté et Elpida Fintikakis**.

♦ Bonjour chers amis et famille, Le **13 octobre** à 13h15, pesant 7 livres 4 onces, notre belle fille **Olivia** est née! L'accouchement était long et compliqué, mais maman et bébé récupèrent bien à la maison. **Isabella** est très fière d'être grande soeur, et très content de voir finalement « le petit bébé qui était dans la bedaine de Maman Monica ». Bien à vous, **Gabriel Pinstone et Monica Perazzo**.

♦ Chers amis et famille, Nous sommes fiers d'annoncer l'arrivée de notre nouveau petit bonhomme : **Niko Emanuel Karos**. Il pesait 7 lb et 12 oz à la naissance et semble jusqu'à maintenant être facile à vivre, prenant tout très calmement. Abby a aussi été géniale – elle est notre héroïne. Abby a donné naissance à Niko à la maison avec l'aide des sages-femmes les plus extraordinaires qui soient. Il est né au petit matin le mercredi **14 octobre**. Maman et bébé se portent bien et Elias et Mamma en prennent bien soin. Le seul reproche d'Elias tient au fait que Nikon ne dorme pas encore dans le lit de bébé dans leur chambre! Nous sommes impatients de vous le présenter dans les prochains jours, semaines et mois. Avec amour, **La famille Karos –**

Leigh, Abby, Elias et Niko

BABILLARD :

♦ **Femmes Entre Nous (Saguenay)**. L'Association lesbienne vous invite à ses soirées le premier et le troisième mercredis du mois, de 19h à 21h au **CLSC situé au 411, Hotel Dieu à Chicoutimi**. Ces rencontres ont comme but de briser l'isolement et s'adressent aux femmes lesbiennes qui désirent socialiser en compagnie d'autres femmes lesbiennes, afin de permettre un échange positif. Au plaisir de vous rencontrer! Pour plus d'information, veuillez contacter **Nathalie au 418-550-2259**.

♦ **Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program**: Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. **514-486-9400 (Alys Geiger)**, www.dorshei-emet, or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

♦ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : www.cdfdrp.qc.ca ainsi que le site de notre regroupement : www.rcentres.qc.ca/propos.html

♦ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au **6032 St-Hubert (métro Beaubien)**. Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

DIVERS :

♦ **Traducteurs, rédacteurs, etc.:** Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : info@familleshomoparentales.org

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter**, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.

Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE.** Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à la CFH. **J. Freed, (514) 489-8633 www.jfreed.ca**

♦ Un couple d'agents immobiliers pas comme les autres! Laissez notre famille aider la vôtre à trouver le parfait chez soi. Vendeur ou acheteur à Montréal ou les environs, ce serait notre plaisir de travailler avec vous. Mary Lamey (514-978-6522) et Amy Barratt (514-718-6522), agents affiliés et mères lesbiennes.

♦ Photographe professionnelle pour mariages, maternité, portraits, familles. Membre de la CFH. Contactez-moi pour plus de renseignements. **Marie-Andrée Boivin 514-273-9658 marieandreeboivin@yahoo.ca**
www.maphotographe.com

.....
L'impression et la distribution de ce bulletin ont généreusement été commanditées par:



302 rue Ontario Est, MTL 842.2040